

Le rituel du culte mahynique et le traité tibétain 'phags pa Phun po gsum pa : sanscrit rya-Triskandhaka

Autor(en): **Python, Pierre**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Asiatische Studien : Zeitschrift der Schweizerischen Asiengesellschaft = Études asiatiques : revue de la Société Suisse-Asie**

Band (Jahr): **35 (1981)**

Heft 2

PDF erstellt am: **04.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-146623>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LE RITUEL DU CULTE MAHĀYĀNIQUE
ET LE TRAITÉ TIBÉTAIN *'phags pa Phuñ po gsum pa*

(sanskrit: *Ārya-Triskandhaka*)¹

PIERRE PYTHON

Université de Fribourg

Comme dans le sūtra mahāyānique, l'*Upālipariṣcchā*, dont j'ai fait l'édition critique et la traduction, il est question d'un Triskandhakadharmaparyāya, je me suis posé la question si cette expression désignait un nom commun ou un nom propre. Dans l'hypothèse qu'il s'agisse d'un nom propre, il s'impose de rechercher le rituel ou formulaire de culte portant cette intitution. Voici d'abord le passage: «L'Etre à Eveil, par la mémoire et par l'invocation des noms de ces bienheureux Buddha (les trente-cinq Buddha en présence de qui l'adepte bouddhiste fait sa confession) et par la psalmodie, trois fois le jour et trois fois la nuit, du Triskandhakadharmaparyāya, détruit toutes les bases du remords dû au péché et atteint le recueillement.»² Comme il existe dans le Canon bouddhique tibétain un traité dont le titre *Phuñ po gsum pa* correspond exactement au sanscrit Triskandhaka, j'ai déchiffré ce texte et j'en publierai prochainement la traduction; en seconde partie du présent article, je présenterai le sommaire de ce traité.

Le titre de ce formulaire, tel qu'il est mentionné dans l'*Upāli*, peut se traduire ainsi: Exposé de la loi (*dharmaparyāya*) relatif aux trois cumuls (*triskandhaka*, forme adjectivale dérivée de *triskandha*). Le *Śikṣāsamuccaya* de Śāntideva cite un autre traité où il est question de ce formulaire: «Dans l'*Ugradatta-pariṣcchā* il est prescrit (au bodhi-sattva), pur et revêtu de vêtements purs, d'accomplir, trois fois le jour et trois fois la nuit, le Triskandhaka.»³ La suite du texte est importante

¹ *Tibetan Tripitaka*, Peking Edition ...reprinted (in phototype) ... Ed. by Daisetz T. Suzuki, Vol. 37 (Bka' 'gyur, Mdo sna tshogs XI), No 950. Tokyo-Kyoto, 1957.

² *Vinaya-viniścaya-Upāli-pariṣcchā*, éd. et tr. P. Python (Collection Jean Przyluski, t.V), Paris, 1973, p. 39, 107. – Dans cet article, le traité sera cité sous l'abréviation: *Upāli*.

³ *Śikṣāsamuccaya*, éd. C. Bendall (Bibl. Buddh. No I), St. Pétersbourg, 1902, p. 290, l. 1–2. Cf. aussi le *Bodhicaryāvatāra*, chap. 5, v. 98: «Trois fois le jour et trois fois la

car elle donne la clef d'interprétation du terme *triskandha*: «Ici les trois cumuls (*triskandha*) désignent la confession des péchés, la complaisance dans les mérites et l'invitation aux Buddha, à cause de l'accumulation de mérites (due à ces trois actes) (*punyarāśitvāt*)». Ces trois actes procurent une masse (*rāśi*) de mérites, voilà pourquoi ils sont appelés «les trois cumuls» (*triskandha*) de mérites (*punya*).

La littérature des Prajñāpāramitā atteste aussi cette expression: «Enfin les Bodhisattva, trois fois le jour et trois fois la nuit, accomplissent régulièrement un triple exercice (*triskandha*): 1) Le matin, rejetant leur manteau sur l'épaule et joignant les mains, ils rendent hommage aux Buddha des dix régions en disant: «Moi, un tel, en présence des Buddha actuels des dix régions, je confesse les fautes et les péchés du corps, de la voix et de la pensée que j'ai commis durant d'innombrables Kalpa, dans mes existences présentes et passées. Je fais le vœu de les effacer et de ne plus les commettre.» Pendant la nuit, ils répètent trois fois cette formule. – 2) Ils commémorent les Buddha des dix régions et des trois temps, leurs actions, leurs qualités ainsi que celles de leurs disciples. Ils les approuvent (*anumodante*) et les exhortent (*samādāpayanti*). – 3) Ils supplient les Buddha actuels des dix régions de faire tourner la roue de la loi et invitent les Buddha à rester longtemps dans le monde, ... pour sauver tous les êtres. En accomplissant ce triple exercice, les Bodhisattva gagnent des mérites immenses et se rapprochent de l'état de Buddha. C'est pourquoi ils doivent inviter ces derniers.»⁴ Cette dernière phrase affirme énergiquement la valeur méritoire des trois actes.

Inutile de relever l'erreur de quelques interprètes qui, dans les textes en question, glosent le terme *triskandha* comme signifiant les trois agrégats de la moralité (*śīla*), des recueils (*samādhi*) et de la sagesse (*prajñā*).⁵

nuit, (le bodhisattva) mettra en mouvement le Triskandha; par cet (acte) et par le refuge dans la pensée de l'Eveil et dans les Vainqueurs, il efface les péchés qui ne seraient pas encore effacés» (trad. Louis de la Vallée Poussin, *Introduction à la pratique des futurs Bouddhas*, Paris, Librairie Bloud, 1907, p. 46). Texte sanscrit: *Bodhicaryāvatāra*, éd. V. Bhattacharya (Bibl. Indica, Work No 280, Issue No 1580), Calcutta, Asiatic Society, 1960, p. 77. – Abréviation: *Bodhic.*

⁴ *Le Traité de la grande vertu de sagesse de Nāgārjuna (Mahāprajñāpāramitāsāstra)*, par Etienne Lamotte, t. I. Louvain, Bureaux du Muséon, 1949 (Bibl. du Muséon, vol. 18), réimprimé 1966, p. 421–422.

⁵ Par exemple Marion L. Matics: «The three skandhas or «heaps of merit» are morality, contemplation, and wisdom.» (*Entering the Path of Enlightenment, The Bodhi-*

Le formulaire des Trois Cumuls de mérites dus aux trois actes principaux n'exclut pas d'autres actes du culte, actes secondaires: «L'adoration (*vandanā*) (des Buddha) est incluse dans la confession des péchés; car, selon l'*Upāliparipṛcchā*, c'est après avoir rendu hommage aux Buddha que la confession des péchés doit s'accomplir. – La prière aux Buddha (*yācanā*) et l'invitation à ces derniers (*adhyeṣaṇā*) sont synonymes. – Le culte en offrandes (*pūjā*) n'est pas signalé car il est dit passager (*anitya*), vu l'absence de ressources (*vibhavābhāvāt*); de même le culte en pensée et en parole n'est pas signalé, car il est notoire par d'autres traités. Par la mention donc des trois (cumuls), on vise l'important.»⁶

Ce premier aperçu sur le Triskandha permet d'aborder, maintenant, la liste et l'ensemble des actes du culte ou de la liturgie journalière. Ces actes seront étudiés dans leur ensemble et en général; l'étude particulière de chaque rite serait trop longue et nécessiterait une information détaillée dont je serais incapable.

Ce rituel conduit à la simplification de la carrière d'un bodhisattva, carrière qui, en soi, suppose des éléments très nombreux, très divers et très complexes; de plus, la pratique de ce rituel est accessible à tous: «En droit, il est entendu que le Bodhisattva, avant et après son entrée dans les Bhūmi (terres ou étapes), doit cultiver la pensée de la Bodhi par la pratique des six ou dix Pāramitā (perfections de vertu). Pour arriver au terme de sa carrière, il devra donc s'imposer de pénibles efforts qui se prolongeront durant d'innombrables Kalpa (périodes). En fait cependant, il semble que la culture de la pensée de la Bodhi soit moins compliquée qu'il n'apparaît à première vue. Pour progresser dans la carrière il suffira au Bodhisattva d'accomplir fidèlement certains rites, auxquels les théoriciens du Mahāyāna attacheront de plus en plus d'importance.»⁷

Louis de La Vallée Poussin avait déjà magistralement analysé les aspects et les actes du culte à propos des œuvres de Śāntideva: «On lit dans le *Bodhicaryāvatāra* une série de prières qui portent des noms techniques dont le fond comme la forme paraît essentiellement propre aux bouddhistes et qui constituent une «méthode de repentance», un rituel d'adoration (*pūjā*), dès longtemps employés dans les cérémonies

caryāvatāra of the Buddhist Poet Śāntideva, tr. Marion L. Matics, London, George Allen & Unwin, 1971, p. 269, note 98 (cp. V, v. 98.)

⁶ *Śikṣāsamuccaya*, p. 290, l. 3–5.

⁷ E. Lamotte, *Le Traité de la grande vertu de sagesse*, T. I, p. 415, note 1.

d'ordination, indispensables à la vie pieuse du Bodhisattva. L'énumération de ces actes de foi et de charité se rencontre dans des livres très divers, ce qui met hors de doute l'usage régulier qu'en faisaient les fidèles laïcs et moines, pour développer le Bodhipraṇidhicitta ou résolution d'acquérir la Bodhi, et le Bodhiprasthānacitta, c'est-à-dire l'état d'esprit que caractérise l'acquisition commencée de la Bodhi.»

L'auteur énumère ensuite ces actes: adoration, confession, complaisance dans les mérites, invitation et requête aux Buddha, transfert des mérites, et il en donne une définition. Il poursuit: «Ce rituel comporte naturellement la prise de refuge et la manifestation de la pensée de la Bodhi...; il est intimement associé aux cérémonies d'offrande (fleurs, fruits, parfums, bijoux, etc.). Les écoles tantriques l'ont partiellement adopté, le complétant par un acte pieux qui résume tous les autres et qui se trouve formulé dans le *Bodhicaryāvatāra*, bien qu'il n'y soit pas désigné par une expression toute faite (*ātmaniryātanā*, *ātma-bhāvaniryātanā*): «Je suis sans sainteté; je suis un grand pauvre; je n'ai rien au monde pour exprimer mon adoration. Mais pensant à moi dans leur charité, puissent les protecteurs prendre eux-mêmes mes offrandes. Je me donne moi-même aux Jinas, de tout mon cœur et tout entier, ainsi qu'à leurs fils. Prenez possession de moi, êtres sublimes, je vous adore et je veux être votre esclave (II, 7, 8).»⁸.

La liste des rites et des formules liturgiques varie quelque peu d'un texte à l'autre, mais cela peut provenir soit de l'inclusion d'un rite dans un autre, soit de la notoriété d'un rite qu'il n'est plus nécessaire de mentionner, comme il a été dit plus haut, soit du classement d'un rite ailleurs que dans la liste dont il ne fait pas strictement partie⁹.

⁸ Louis de La Vallée Poussin, *Bouddhisme. Etudes et matériaux. Ādikarmapradīpa, Bodhicaryāvatāraṭīkā*, Londres, Luzac, 1898, p. 106–108. – Abr.: *Bouddhisme*.

⁹ Pour l'étude de la liste des rites et du sens de chaque rite, je me réfère beaucoup aux travaux de Louis de La Vallée Poussin (*Bouddhisme, Etudes et matériaux*; commentaires des traités de Śāntideva; *La morale bouddhique*), d'Etienne Lamotte (surtout le *Traité de la grande vertu de sagesse*), de Har Dayal (*The Bodhisattva doctrine in Buddhist Sanskrit literature*, London, Kegan Paul, 1931, p. 55–58), et à *L'Inde Classique*, manuel des études indiennes, t. II, Paris, Impr. Nationale; Hanoi, EFEO, 1953, § 2385–2386.

Comme sources sur ce sujet. Etienne Lamotte indique les suivantes: *Bodhisattva-prātimokṣasūtra*, IHQ, VII, 1931, p. 272–273; *Upāliparipṛcchā*; les traités de Śāntideva; le *Traité de la grande vertu de sagesse*; le *Dharmasaṃgraha*; le *Bhadra-carī-praṇidhāna* (cf. Etienne Lamotte, *Traité*, t. IV, p. 1880).

La Vallée Poussin mentionne aussi l'*Ādikarmapradīpa*, le *Svayambhūpurāṇa*, les dictionnaires *Kiao tch'eng fa chou* et *Fo Kiao tse tien* (cités et commentés par Ed.

Voici, par exemple, la liste du *Dharmasaṃgraha* (§ XIV): «Sept sont les formes supérieures du culte (*saptavidhānuttarapūjā*), à savoir: l'adoration (*vandanā*), la cérémonie d'offrande (*pūjanā*), la manifestation des péchés (*pāpadeśanā*), la complaisance dans les mérites (*anumodanā*), la production de la pensée de l'Eveil (*bodhicittotpāda*), le transfert ou déflexion des mérites (*pariṇāmanā*).»¹⁰

Après ces considérations générales, on peut passer en revue chaque acte du culte en en donnant soit une description, soit une illustration tirée des traités les plus classiques (*Upālipariṣcchā*, *Bhadracarīpraṇidhāna*, *Bodhicaryāvatāra*):

1. *Vandanā*¹¹, vénération, adoration, louange. C'est une prosternation révérentielle, une salutation accompagnée de toutes les marques de respect, une louange du personnage honoré. Plusieurs termes qui la désignent sont plus ou moins synonymes: *vandanā*, *namaskāra*, *praṇāma* (cf. *añjalim praṇamya*).

Ce rite, dans l'*Upāli*, se réduit à un seul mot: «Hommage (*namas*) à Śākyamuni...» (p. 99). Il peut s'adresser aux trois joyaux à la fois: à Buddha, à son message, à sa communauté: «Autant il y a d'atomes dans tous les «champs de Buddha» de l'univers, autant de fois je me prosterne (*praṇamāmi*) devant tous les Buddha du passé, du présent et de l'avenir, devant la Loi, devant l'excellente Congrégation» (*Bodhic.* II, 24, trad. La Vallée Poussin p. 11).

Le *Bhadracarīpraṇidhāna* est encore plus explicite: adoration, prise de conscience dans la foi (*adhimukti*) de l'omniprésence des Buddha, louange (*stuti*): «Autant il y a d'Hommes-lions (= Buddha) dans les dix directions de l'univers et au cours des trois temps, autant tous, sans en oublier aucun, je les adore en pureté de corps, de parole et de pensée.

De prosternations aussi nombreuses que les grains de poussière des champs, je me prosterne devant ces Vainqueurs, en adhérant par la foi à leur présence, par la vertu du *Bhadracarīpraṇidhāna*.

Chavannes) (cf. La Vallée Poussin, *Bouddhisme, Etudes et matériaux*, p. 106, note 5).

¹⁰ *Dharmasaṃgraha*, ed. M. Müller-H. Wenzel (Anecdota Oxoniensia, Aryan Series, Vol. I, Part V), Oxford, 1885, § XIV, p. 3 (la liste varie suivant les manuscrits de ce texte). – Alfred Foucher signale un office à onze membres (*ekādaśavidhā pūjā*), cf. son *Etude sur l'Iconographie bouddhique de l'Inde* (Thèse complémentaire), Paris, E. Leroux, 1905, p. 9, note 2.

¹¹ La Vallée Poussin note: «Ce mot, de même qu'*anumodanā*, est féminin dans nos textes» (*Bouddhisme, Etudes et matériaux*, p. 107, note 1).

Ainsi que ces Buddha sont aussi nombreux que les grains de poussière des champs, même dans un atome minime de poussière, et qu'ils président parmi les Bodhisattva, de même j'adhère à ces Vainqueurs (dont la présence) remplit intégralement le *dharmadhātu*.

Et ces océans de beauté sans déclin, c'est avec les mélodies d'un océan de modes musicaux que je les loue tous, ces Vainqueurs parmi les autres, en honorant éloquemment (*bhaṇamāna*) leurs qualités» (v. 1–4)¹².

2. *Pūjanā*, cérémonie d'offrande, effective ou imaginaire; culte accompagné d'offrandes concrètes très variées, et qui se distingue du culte relevant de la pensée et de la parole (ce culte mental et vocal s'apparente plutôt à d'autres rites, tels que la louange, la commémoration, etc.). Au point de vue de la terminologie mais sans trop insister sur la nuance et la différence, le terme *pūjā* désigne le culte dans son sens générique, tandis que le terme *pūjanā* désigne le culte spécifique procédant par offrandes de toutes sortes.

Ce culte se concrétise aussi dans les soins dont est entourée l'idole ou image (*pratimā*) du Buddha: bain, onction, encens. Il est aussi rendu, et cela vaut aussi pour d'autres rites, au Sūtra, au livre contenant la parole du Buddha: la bibliolâtrie bouddhique est générale, sans parler de la bibliolâtrie spéciale, dans les diverses Ecoles, à l'égard du texte fondamental inspirant telle ou telle Ecole. Un exemple éloquent, parmi tant d'autres: «Les fils et filles de famille qui, ayant entendu cette exposition de la loi, y croiront, la prendront, la retiendront, la répéteront, la pénétreront à fond, l'écriront en entier et, la renfermant dans un volume, l'honoreront, ces fils et filles de famille rendront hommage par le fait même aux bienheureux Buddha...»¹³

Que dire aussi du culte des reliques (*śarīra*) et des reliquaires (*stūpa*) du Buddha!¹⁴

Au sujet de cette cérémonie d'offrande je ne citerai pas la formule très prolixe du *Bodhicaryāvatāra* (II, 10–21), mais celle plus sobre du *Bhadracarīpraṇidhāna* (v. 5–7): «(Par l'offrande) de fleurs de choix,

¹² Pour ce traité, se référer à l'article de Hokei Idumi: *The Hymn on the Life and Vows of Samantabhadra, with the Sanskrit Text, Bhadracarīpraṇidhāna*, dans *The Eastern Buddhist*, vol. V, Numbers 2–3, April 1930, The Eastern Buddhist Society, Kyoto, p. 242–247.

¹³ *L'Enseignement de Vimalakīrti (Vimalakīrtinirdeśa)*, trad. Etienne Lamotte (Bibl. du Muséon, Vol. 51), Louvain, 1962, p. 372.

¹⁴ Cf. *L'Inde Classique*, t. II, § 2381–2382. – *Bodhicaryāvatāra*, II, v. 21: «Que sur (tous les textes de) la bonne loi, ces perles, que sur les *stūpa* et sur les icônes, tombent en pluie sans relâche fleurs, gemmes, (poudre de santal et vêtements).»

de guirlandes de choix, d'instruments de musique, onguents, parasols de choix, de lampes de choix, d'encens de choix, je rends le culte aux Vainqueurs d'entre eux.

(Par l'offrande) de vêtements de choix, de parfums de choix, de coffrets de poudre à la mesure de la montagne Meru, de tout cet ensemble excellent et varié, je rends le culte aux Vainqueurs parmi eux.

Et ces oblations sublimes et munificentes, je les voue à tous les vainqueurs; c'est en vertu de mon attachement à la carrière de Bhadra que j'adore et honore par des offrandes tous les Vainqueurs.»

3. *Śaraṇagamana*, prise de refuge dans le Buddha, la Loi et la Congrégation. C'est un acte de foi, de confiance et de recours à l'égard des trois Joyaux. «Je prends refuge dans le Buddha, dans la Loi, dans la Communauté» (*Upāli*, p. 98–99). Bien des traités bouddhiques commencent par la prise de refuge. La prise de refuge s'apparente à la confession des péchés.

4. *Pāpadeśanā*, confession, déclaration des péchés. Cet acte inclut le regret ou repentir (*kaukr̥tya*), la confession elle-même et le propos de ne plus pécher à l'avenir.

La confession se déroulait ainsi: «Chaque quinzaine, au cours de l'*uposatha*, les moines étaient tenus de reconnaître leurs manquements aux articles du Prātimokṣa (code de discipline). (A la lecture du code de discipline, les moines fautifs signifiaient leurs manquements). A côté de cette coulpe publique, les bouddhistes pratiquaient aussi une sorte de confession privée. Le coupable conscient d'une faute se présentait devant le Buddha ou un grand disciple et, se prosternant à ses pieds, lui disait: «J'ai commis une infraction (*atyaya*), ô Maître, quand dans ma folie, mon égarement et ma malignité, j'ai fait telle chose. Puisse le Maître accepter cette infraction comme une infraction afin qu'à l'avenir je parvienne à m'en abstenir». Le «confesseur» acceptait l'infraction en disant: «Puisque tu as reconnu l'infraction comme infraction et qu'ainsi tu la ré pares selon la loi (*yathādharmam pratikaroṣi*), nous l'acceptons...»¹⁵.

La confession peut être détaillée ou sommaire comme en témoignent les formulaires suivants:

«Tout péché de corps, de voix et d'esprit que j'ai pu commettre

¹⁵ Etienne Lamotte. *L'Enseignement de Vimalakīrti*, p. 172, note 63, avec références suivantes aux textes du Grand Véhicule: *Lalitavistara*, p. 379; *Suvarṇabhāsa*, p. 30; *Gaṇḍavyūha*, p. 122; *Saddharmapuṇḍarīka*, p. 210.

sous l'emprise de l'attachement, de la haine et de l'égarement, je le confesse, moi, dans sa totalité» (*Bhadrac.* v. 8).

«Le péché que ma sottise (*bāla*) et mon égarement (*mūḍha*) ont accumulé, péché contre la loi naturelle, péché contre les lois de la confrérie, sans réserve je le confesse en présence des Protecteurs, humblement prosterné. Je ne le cache pas: vous voyez comme il est; et je m'engage, ô mes Protecteurs, à ne plus le commettre (volontairement).» (*Bodhic.* II, 64–66).

Le formulaire de l'*Upāli* est plus circonstancié et fait ressortir l'ampleur de la responsabilité ainsi que les conséquences de la faute:

«Je confesse toutes les fautes que j'ai commises dans l'existence présente comme dans les autres existences au cours du flux sans début ni terme de la transmigration; actions mauvaises que j'ai commises moi-même, ou que j'ai fait commettre, ou que j'ai approuvées: qu'il s'agisse de vol touchant aux biens des monuments funéraires ou aux biens de la Communauté, qu'il s'agisse des cinq péchés à rétribution immédiate, qu'il s'agisse des dix voies perverses de l'acte.

Tous ces actes qui font écran sur mon âme et me rendent passible des enfers, ou de la condition animale, ou de la condition d'esprit famélique ou de renaissance chez les barbares et chez les habitants des frontières, ou chez les dieux à longue vie, ou de privation de l'intégrité de mes organes, ou d'égarement hérétique, ou de frustration de l'avènement de Buddha, tous ces actes qui recouvrent mon être, je les dénonce en présence et sous le regard des bienheureux Buddha, ces êtres de connaissance, de perspicacité, de témoignage, de véracité, de sagesse; oui, devant eux, je confesse tous mes péchés, je les révèle, je ne les dissimule pas, et, à l'avenir, je tiendrai mon engagement» (*Upāli*, p. 101 à 102).

5. *Puṇyānumodanā*, complaisance dans le bien, «sympathie joyeuse pour le mérite d'autrui» (A. Foucher), «se réjouir en compagnie, faire que les autres accomplissent et pratiquent des principes excellents, se réjouir de ce que les autres ont pu réaliser le fruit excellent» (E. Chavannes, cité par La Vallée Poussin, *Bouddhisme*, p. 107).

L'*Upāli* est très bref: «Je me complais dans tous les mérites» (p. 103)¹⁶.

«Je me complais avec joie dans les bonnes actions (*śubha*) accom-

¹⁶ J'ai commis une grosse erreur dans mon travail sur l'*Upāli* en traduisant: «Je me complais dans tous mes mérites» (p. 103), alors qu'il s'agit de la complaisance dans les mérites des autres; par conséquent la note (6) sur ce passage est un non-sens.

plies par tous les êtres en tant qu'elles apaisent la souffrance de la damnation; que tous ceux qui souffrent trouvent le bonheur!

Je me réjouis pour les êtres terrestres de leur délivrance de la douloureuse transmigration; je me réjouis de l'état de buddha et de bodhisattva des Protectors du monde...» (*Bodhic.*, III,1-2).

«Tout ce qui, dans les dix directions, est mérite des gens: mérite des gens sans formation (*aśaikṣa*), mérite des gens avec formation (*śaikṣa*), mérite des Pratyekabuddha, des Bodhisattva ainsi que tous les Buddha, dans ce mérite global, moi, je me complais» (*Bhadrac.* v. 9).

6. *Adhyeṣaṇā*, invitation aux Buddha pour qu'ils consentent à prêcher la loi. Un Buddha ne prêche pas sans y être invité.

«Et ces lampes du monde dans les dix régions, qui ont atteint l'illumination et conquis le détachement, je les invite tous, ces protecteurs, à faire tourner l'insurpassable roue (de la Loi)» (*Bhadrac.* v. 10, trad. E. Lamotte, dans *Traité*, t. I, p. 416, note 2).

«Je demande (*prārthayāmi*), les mains jointes, aux parfaits Buddha de toutes les régions: qu'ils allument la lampe de la loi pour ceux que l'erreur fait tomber dans le malheur!» (*Bodhic.*, III, v. 4).

7. *Yācanā*, requête aux Buddha pour qu'ils retardent leur *nirvāṇa*, pour qu'ils se refusent à l'extinction totale.

Adhyeṣaṇā et *yācanā* sont des rites très semblables; seul, l'objet de la requête varie: invitation à la prédication ou supplication à rester en ce monde, pour le salut des êtres.

«Et aussi ces Buddha qui veulent manifester leur Nirvāṇa, je les supplie, les mains jointes: qu'ils attendent (pour y entrer) un nombre de Kalpa égal à celui des grains de poussière contenus dans un champ (de Buddha), et ce pour le bien et le bonheur du monde entier!» (*Bhadrac.* v. 11, trad. E. Lamotte, *Traité*, t. I, p. 417, note 1).

«Et je prie aussi ces Victorieux qui veulent entrer dans le Nirvāṇa: qu'ils attendent durant des Kalpa sans fin, de peur que ce monde ne soit aveugle!» (*Bodhic.*, III, v. 5).

8. *Pariṇāmanā*, transfert du mérite en faveur des créatures, en vue de l'obtention de l'Eveil suprême. C'est «l'effet en retour: toutes les bonnes actions qu'on a accomplies dans les trois façons d'agir (corps, voix, pensée), et même toutes les sortes de mérites tels que ceux de se repentir, exhorter et demander, se réjouir en compagnie, on en fait revenir le bienfait sur toute la foule des êtres du Dharmadhātu pour que, tous ensemble, ils aient l'intuition de la Bodhi» (E. Chavannes, cité par La Vallée Poussin, *Bouddhisme*, p. 108).

«Ma vie dans toutes mes renaissances, tous mes biens, tout mon

mérite acquis, présent et avenir, je l'abandonne, sans retour sur moi-même, pour réaliser le salut de toute créature» (*Bodhic.*, III, 10; cf. le cp. X entier, sans qu'il soit nécessairement de Śāntideva).

Très typique de l'effet en retour est le texte-ci:

«Tout mérite que j'ai accumulé (en exerçant) l'adoration, la cérémonie d'offrande, la confession, la complaisance dans le bien, l'invitation et la requête, ce mérite global je l'infléchis en valeur d'Illumination» (*Bhadrac.*, v. 12).

La formule de l'*Upāli* est très explicative; elle est, d'autre part, animée d'un grand souffle de communion et de solidarité avec tous les Buddha et avec leurs mérites:

«Que les bienheureux Buddha daignent encore m'accorder leur attention! Tout ce que dans l'existence présente comme dans les autres existences, au cours du flux sans début ni terme de la transmigration, j'ai dispensé en fait de générosité, ne fût-ce qu'une poignée de nourriture donnée à un animal, tout ce que j'ai observé en fait de préceptes moraux, toutes les racines de mérite que je me suis acquises par une vie de chasteté, par le soin de faire mûrir les êtres, par la pensée de l'Eveil, par une connaissance éminente, que tout cela, une fois amassé, soupesé et mis ensemble, aboutisse par transfert – transfert de mérites des plus sublimes – au parfait et complet Eveil, point culminant. Comme les bienheureux Buddha passés ont fait ce transfert de mérites, comme les bienheureux Buddha futurs le feront, comme les bienheureux Buddha présents le font, moi de même j'opère ce transfert de mérites» (*Upāli*, p. 102–103).

Dans les cérémonies et rites de la liturgie journalière, je ne ferai pas entrer le *bodhicittotpāda*: vœu de devenir buddha ou manifestation de la pensée tendue vers l'Eveil. Cet acte ne se produit pas tous les jours; il est un acte unique initiant la carrière du bodhisattva et il commande, imprègne, sous-tend et couronne toutes les démarches du culte qui viennent d'être énumérées. Il mérite une place privilégiée et combien vaste puisqu'il a l'amplitude d'une parabole délinéant toute une carrière¹⁷.

¹⁷ Dans les rites tantriques, au moment où le disciple est introduit par le maître (*ācārya*) dans le *maṅḍala*, il doit répéter à la suite du maître la formule des engagements communs (semblables à ceux du Grand Véhicule); mais parmi ces engagements communs, la production de la pensée de l'Eveil est capitale et sans elle, les sept autres rites, dits accessoires (adoration, cérémonie d'offrande, etc.) n'ont aucune valeur et aucune efficacité. A. Macdonald a traduit cette formule:

Un exposé sur les actes si importants de la liturgie bouddhique ne peut pas se conclure s'il n'est pas tenu compte d'une objection radicale faite par les partisans de la Voie moyenne (Mādhyamika): L'agent n'existe pas, ni l'acte, ni le mérite, ni le secours d'un Protecteur; le mérite de la foi dévote (*bhakti*) est indépendant du dieu qui en est l'objet. Comment concilier avec cette théorie les sentiments pieux si émouvants et certains passages de textes où la science est subordonnée à la moralité, où la moralité est subordonnée à l'adoration? On peut esquisser cette réponse, si relative soit-elle: l'effet des actes n'existe pas, il est illusoire (*kāryamoha*) (cf. *Bodhic.*, IV, 77), mais pour qui pratique cette illusion en étant conscient, cette illusion est bienfaisante et salutaire: «Il faut distinguer deux erreurs: L'Ātmamoha, la croyance au moi, mère de l'égoïsme, de la passion et de la vie; le Kāryamoha, c'est-à-dire l'illusion qui décide le Miséricordieux à se faire manger par la tigresse, l'heureuse erreur de Bhagavat quand il prêche la Loi, folie sublime qui a pour but le salut du monde et qui trouve dans la passion de la charité, trait distinctif du Bodhisattva, son expression immédiate.

La folie qui préside aux actes de *bhakti* est éminemment bienfaisante et salutaire: elle favorise l'humilité et détruit le sentiment du moi... Dans l'intérêt des créatures et dans le sien propre, (l'adepte du Grand Véhicule) doit méditer sur la bonté, la grâce, la providence des Buddha; encore que le Buddha n'ait aucune «nature propre», cette

«Je prends refuge dans les Trois Joyaux;
je confesse tous et chacun de mes péchés;
je me réjouis des bonnes actions des êtres.
Je concentre mon esprit sur la Bodhi (grâce à laquelle on devient) un Buddha.
Jusqu'à ce que j'aie obtenu la Bodhi,
je prends refuge dans le Buddha, la Loi et la Communauté.
Pour agir au mieux de mes intérêts et de ceux d'autrui,
je vais créer en moi la résolution de la Bodhi.
Lorsque j'aurai produit la résolution de l'excellente Bodhi,
j'inviterai tous les êtres (à la connaître).
J'accomplirai (les étapes) de l'excellente et attirante carrière de Bodhisattva,
O puissé-je devenir un Buddha pour être utile aux êtres.»

Cette citation est tirée du *Rdo-rje gur (Ārya-dākinī-vajrapañjara-mahātantra-rājakalpa)*. (*Le maṅḍala du Mañjuśrīmūlakalpa*, trad. Ariane Macdonald (Coll. Jean Przyluski, t. III), Paris, A. Maisonneuve, 1962, p. 73).

Pour l'intégration des rites liturgiques dans le schéma d'un Sādhana (rituel de réussite magique), cf. A. Foucher, *Etude sur l'Iconographie bouddhique de l'Inde* (Thèse complémentaire), Paris, E. Leroux, 1905, p. 8-10 (aperçu remarquable).

méditation porte en elle-même son fruit. Il est très vrai que Bouddha est bon, propice, miséricordieux;... il est juste de confesser ses péchés au Sauveur et de lui offrir, offrandes illusoire, des fleurs bientôt fanées, des bains imaginaires de lapis-lazuli ou l'hommage d'une pensée qui ne croit ni à sa propre existence ni à celle du dieu (la pensée défait son œuvre)...

Ainsi se complète une formule où je vois le résumé du Bouddhisme, le symbole de ses spéculations métaphysiques et de ses sentiments moraux: «*Śūnyatākaruṇayor abhinnaṃ bodhicittam*», la pensée de Bodhi est inséparable de la charité, inséparable de l'idée du vide» (La Vallée Poussin, *Bouddhisme*, p. 110–111, 116).

Un Triskandha tibétain. Ce Sūtra s'inscrit parfaitement dans la ligne du rituel du Grand Véhicule tel qu'il vient d'être exposé, et son contenu correspond exactement à son intitulation «Les trois Cumuls (de mérites)». Il est intitulé: '*phags-pa phuñ-po gsum-pa zes-bya-ba theg-pa chen-po'i mdo*, en sanscrit: *Ārya-triskandhaka-nāma mahā-yāna-sūtra*.

A quel personnage ou à quel maître est-il attribué? La fin du Sūtra l'attribue à Mañjuśrī: «Fin du *Triskandhaka*, exposé par Mañjuśrī Kumārabhūta) (82 b, l. 6).

Selon l'édition de Sde-dge, le traducteur serait Ye šes sde (qui vécut au VIII^e siècle)¹⁸. Ce texte, semble-t-il, n'existe qu'en tibétain. Le *Répertoire du Canon bouddhique sino-japonais* signale, mais avec un point d'interrogation, un *Triskandhaka* en chinois: No 1492 *Chō li fou houei kouo king*, ce qui donnerait comme titre sanscrit: *Śāriputra-kaukr̥tya-sūtra*, en français: Le Sūtra de Śāriputra sur le repentir des péchés¹⁹. Le contenu, non plus, ne correspond pas au contenu du texte tibétain. Paul Demiéville, mort, hélas! il y a quelque temps, m'avait communiqué les renseignements suivants sur ce texte chinois: En réponse à une question de Śāriputra, le Buddha expose comment il faut

¹⁸ Selon le catalogue de Tōhoku: *A Complete Catalogue of Tibetan Buddhist Canons*, ed. Ui-Suzuki-Kanakura-Tada, Tōhoku Imperial University, Sendai, Japan, 1934, p. 55, No 284. – Aucun traducteur n'est signalé dans le répertoire: *Der Kanjur und seine Kolophon*, von F. A. Bischoff, The Selbstverlag Press, Bloomington, Indiana, 1968, Band II, p. 506.

¹⁹ *Répertoire du Canon bouddhique Sino-Japonais, Fascicule annexe du Hōbōgin*, édition révisée et augmentée, par P. Demiéville, H. Durt, A. Seidel, Paris, A. Maisonneuve, 1978, p. 127, No 1492.

faire contrition de ses péchés et émettre le vœu de Bodhisattva. Le texte peut se diviser en cinq parties:

1. Ceux qui cherchent la Voie des Trois Véhicules doivent rendre hommage (*pūjā*) au Buddha, six fois jour et nuit, et confesser leurs péchés, en déclarant qu'ils réalisent en avoir commis.

2. Il faut faire contrition pour ses péchés, si l'on veut ne pas renaître dans les trois mauvaises destinées (*durgati*).

3. Il faut rendre hommage au Buddha trois fois par jour, et, lorsqu'on voit des êtres qui ont planté des racines de bien, les encourager et les approuver, en les exhortant à défléchir leurs mérites (*pariṇāmanā*) au bénéfice des autres êtres.

4. Il faut enseigner à rendre hommage au Buddha six fois, en l'invitant à prêcher.

5. En exposant le vœu de ceux qui recherchent la Voie de Buddha, il faut défléchir au bénéfice des êtres les mérites que l'on a acquis depuis un temps sans commencement, et sauver ceux qui ne sont pas sauvés.

A la fin du texte, exaltation du mérite qu'il y a à lire et réciter ce Sūtra du repentir des péchés.

La traduction est attribuée dans certains catalogues à Ngan Che-kao des Han (II^e s. p. C.), ce que la langue du texte rend absolument invraisemblable, par d'autres à Dharmarakṣa des environs de l'an 300, ce qui l'est un peu moins. L'auteur de la notice dit que le «Sūtra de Mañjuśrī sur le repentir des péchés», T. 459, est un texte apparenté, un peu plus développé, dont la traduction est également attribuée à Dharmarakṣa. T. 1491 et T. 1493, traduits au VI^e siècle, seraient eux aussi des textes apparentés; le deuxième existe en tibétain (*Karmāvaraṇapratiprasrabdhi-sūtra*, *Tōhoku Catalogue* No. 219).

Ces textes chinois sont à étudier de plus près, mais, à première vue, ils ne me paraissent pas correspondre au texte tibétain.

Les textes qui précèdent ou qui suivent immédiatement notre texte dans le canon tibétain, textes très courts, ne font pas non plus mention de leur auteur. Ces textes ont trait à la commémoration (*anusmṛti*) du Buddha, de la Loi et de la Communauté; aux trois entraînements moraux (*trīśikṣā*) relatifs à la haute conduite, au haut recueillement et à la haute sagesse; aux trois Corps (de Buddha) (*trikāya*): corps de la Loi, corps de jouissance, corps de création magique; au parfait accomplissement de toutes les intentions; à la protection des êtres de toutes les destinées. On peut supposer que ces textes sont des extraits de traités, destinés à un usage courant et au culte ordinaire. Le tout alors est

de découvrir les traités d'où ils proviennent, ce qui demande une assez vaste connaissance de la littérature bouddhique. Il faut d'abord traduire les extraits; ensuite, les grands experts nous signaleront peut-être les traités d'où ils ont été tirés.

*Sommaire du texte tibétain Phuñ-po gsum-pa*²⁰: Ce rituel est passablement long (édition de Peking, de 108-4-2 à 117-2-8). Hommage (*namas*) initial à tous les Buddha et Bodhisattva. Alors que Buddha se trouvait au monastère «Chos-kyi-dbye» (Distinction de la Loi), il accomplit le culte aux Buddha Tathāgata de tous les temps, culte comprenant toutes les marques d'adoration et de vénération. Les attributs, les actes des Tathāgata, tous les éléments de la doctrine bouddhique qu'ils incarnent sont longuement énumérés.

A l'image du culte exemplaire rendu par Buddha à tous les Tathāgata, les Bodhisattva et le personnage, un tel (moi), rendent le même culte.

Le lama de tête, au milieu d'un monde de docteurs en science sacrée, préside à la grande liturgie selon un rituel déterminé comprenant les rites suivants:

entrée (*gamana*) en présence des Tathāgata et de tous les éléments de la Loi, puis adoration (*vandanā*) et culte d'offrande (*pūjanā*) à leur égard; le terme «adoration» est exprimé par de multiples synonymes;

révélation (*deśanā*) de toute l'œuvre des Tathāgata et de toutes leurs perfections de vertu;

adhésion de foi dévote (*adhimukti*) à toute leur activité remédiant au mal et aux situations douloureuses des êtres, et culte dévot rendu à la tête, à la bouche, à la langue et aux paroles de ces Tathāgata;

confession des péchés, à la façon des Bodhisattva;

complaisance (*anumodanā*) dans toute l'activité libératrice des Tathāgata à l'égard des différentes destinées, dans toutes leurs valeurs de bien;

invitation aux Buddha (*adhyeṣaṇā*) pour qu'ils prêchent la loi et convertissent les êtres;

requête (*yācanā*) aux Buddha pour qu'ils ajournent leur entrée dans le Nirvāṇa définitif;

²⁰ *L'Analyse du Kandjour*, par A. Csoma de Körös, trad. de l'anglais par L. Feer (AMG No II), Paris 1881, p. 274, donne comme explication du titre *Triskandhaka*: «Explication des trois agrégats, moralité, méditation et habileté ou sagesse». J'ai déjà écrit plus haut que cette interprétation était erronée.

production de la pensée de l'Eveil (*bodhicittotpāda*), comme elle a été produite par les Buddha et Bodhisattva: Śākyamuni, Aparimitāyus, Akṣobhya, Śrībhadrā, Maitreya, Matisāgara, Gaganagañja, Mañjuśrī, Samantabhadra;

transfert des mérites (*pariṇāmanā*) pour l'obtention, au moment de la mort, de la sagesse suprême, et pour le bénéfice des êtres.

Puis viennent, comme s'il s'agissait d'une seconde section, les trois Cumuls de mérites, enseignés par Mañjuśrī: il s'agit d'abord de toucher la terre (*bhūmisparśa*) dans l'enceinte de l'Eveil, aux côtés des Tathāgata, pour libérer les cinq destinées; puis les trois Cumuls: confession des péchés (très détaillée), complaisance dans les mérites, invitation au Buddha, le tout couronné par le transfert des mérites. Mais l'affirmation de la vacuité (*sūnyatā*) vide tous les actes du culte de leur substance et consistance: digne conclusion d'un traité du Grand Véhicule!

En conclusion: le Triskandha désigne le rituel typique du Grand Véhicule, mais ce rituel, qui dans ses composantes reste le même, peut varier dans sa forme, dans son étendue, et dans les noms des partenaires. Si un traité est appelé «Triskandha» (comme, par exemple, le texte chinois signalé), cela signifie qu'il relève du genre: rituel.

Dans cet article, je n'ai pas fait mention d'articles et d'études de savants japonais que Monsieur le Professeur Jacques May a eu la complaisance de me traduire; j'y reviendrai dans ma traduction du texte tibétain.

